

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation

Public concerné

Membres du CSE

Modalités d'admission/Inscription

Bulletin d'inscription

Méthodes et moyens pédagogiques

Apports théoriques et pratiques
Exercices pratiques et échanges avec les participants
Un support sera remis à chacun des participants

Equipe pédagogique

Consultant Formateur dans les domaines du management et de la prévention de la sécurité.

Modalités de suivi et d'évaluation

Orale sous forme de questions / réponses

Validation de la formation

Attestation de formation

Accessibilité Handicap

Stationnement PMR
Bâtiments de plain-pied
Accessibilité Toilettes



COMPETENCES PROFESSIONNELLES

S'approprier les missions des CSE

S'approprier les attributions et les moyens des CSE en matière de Santé et Sécurité

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Savoir gérer la transition entre les ex-IRP et le nouveau CSE
- Connaître les différentes attributions du CSE
- Sécuriser le fonctionnement de cette nouvelle instance
- Connaître les moyens dont bénéficient les membres du CSE

PROGRAMME

- Calendrier de transition des ex-IRP vers le nouveau CSE
- Le cadre d'implantation : les établissements distincts – l'unité économique et sociale – le CSE central – le groupe

Missions et attributions du CSE

- Attributions du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés
- Attributions du CSE dans les entreprises de 50 salariés et plus
- Les missions du CSE en matière économique et sociale : la base de données économiques et sociales – Les consultations
- Les réclamations individuelles et collectives
- Les attributions spécifiques en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- Les droits d'alerte
- La gestion des activités sociales et culturelles

Moyens et règles de fonctionnement du CSE

- Composition du CSE : la présidence, le bureau, les élus et membres de droit
- Les moyens du CSE : les heures de délégation, les budgets, autres moyens
- Le règlement intérieur
- Les commissions obligatoires et facultatives
- Les réunions du CSE : les réunions ordinaires/extraordinaires, l'ordre du jour, le procès-verbal
- La protection des élus (bénéficiaires, domaines, délit d'entrave)
- La responsabilité civile et pénale des membres du CSE
- L'obligation à la discrétion

MODALITE D'ORGANISATION

Durée : 2 jours (14 heures)

Dates : 2 / 3 juin - 22 / 23 juin - 9 / 10 novembre 2020

Lieu : AFPI Savoie - 131 rue de l'Erier - 73290 La Motte Servolex

Investissement formation : 560,00 € HT par participant

s.reveillault@formation-industries-savoie.fr

TEL : 04 79 65 16 20

www.formation-industries-savoie.fr